

Club Alpin Belge®

Fédération francophone d'escalade, d'alpinisme et de randonnée - A.S.B.L

Avenue Albert 1er, 129 à 5000 Namur - RPM 0418 823 432

Fédération sportive reconnue par la Fédération Wallonie - Bruxelles



fiche inscription.

toutes les infos et tarifs sur www.clubalpin.be/affiliations

infos.

Je soussigné(e) : Nom

Époux/ épouse de :

Adresse :

Code postale :

Tel privé :

Date de naissance :

Profession :

Prénom

N° :

Boîte :

Localité :

Tel bureau :

Nationalité :

GSM :

E-mail :

inscription.

Demande mon admission au Club Alpin Belge®, fédération francophone d'escalade, d'alpinisme et de randonnée à titre principal au club suivant :

Je m'engage en complétant la présente fiche d'inscription à respecter les statuts et règlements du CAB.

Je verse le montant de ma cotisation de : euros sur le compte de mon club, le

(date)

Date :

Signature :

certificat / attestation.

En tant que nouveau membre "Club Alpin", je joins un certificat médical.

Dans le cadre d'un renouvellement d'affiliation, je joins une attestation.

Téléchargeable sur le site www.clubalpin.be/affiliations

mineurs d'âge.

Je soussigné(e) : Nom

Prénom :

Agissant en qualité de père, mère, tuteur, autorise celui-ci ou celle-ci à s'inscrire au CAB et à pratiquer l'escalade. Je note qu'il m'est vivement recommandé de ne laisser l'intéressé(e) pratiquer l'escalade qu'accompagné(e) de personnes expérimentée et dégage en toute hypothèse la responsabilité du CAB qui pourrait être causé par (nom du candidat) :

Date :

Signature :

Club Alpin Belge®

Fédération francophone d'escalade, d'alpinisme et de randonnée - A.S.B.L

Avenue Albert 1er, 129 à 5000 Namur - RPM 0418 823 432

Fédération sportive reconnue par la Fédération Wallonie - Bruxelles



fiche

inscription. annexe assurance

toutes les infos et tarifs sur www.clubalpin.be/affiliations

assureur S.A ARENA.

Polices :

A.C 1.120.897

R.C 1.120.898

P.J 1.120.898/1

L'étendue de la couverture d'assurance dépend de la catégorie à laquelle notre affilié s'est inscrit : « Club Alpin », « Bel-Indoor » ou « Bel-Rando / sympathisant »

Membre « Club Alpin » :

Nos membres sont assurés pour les activités reprises dans nos statuts, à titre d'amateur non rémunéré, organisées ou non par notre association. Sont exclus de la garantie : le saut en parachute, le vol à voile, l'ULM, le deltaplane, la montgolfière, le benji, le parapente, le saut à ski.

Cette assurance est valable dans le monde entier

Membre « Bel-Indoor » :

Escalade « en salle », sur des structures artificielles d'escalade (pas de restriction géographique).

Membres « Bel-Rando / sympathisant » :

Randonnée en Europe.

LES MONTANTS ASSURES

Responsabilité civile (dans les limites du contrat)

- Dommages corporels : 2.500.000 € par victime et 5.000.000 € par sinistre

- Dommages matériels : 625.000,00 € par sinistre

- Franchise : 125,00 €

Individuelle accident

La compagnie s'engage à payer les sommes convenues lorsque l'assuré est victime d'un accident survenu lors d'une activité assurée.

- **Décès** : 7.500,00 €.

- **Invalidité permanente** : 15.000,00 €

- **Frais médicaux à charge de l'assuré** : 3.000,00 € par sinistre et par victime.

Franchise anglaise de 250,00 €, c'est-à-dire que si les frais supportés sont inférieurs à 250 €, ils restent à charge de l'assuré. S'ils sont supérieurs à 250,00 €, ils seront remboursés à partir du premier cent jusqu'au plafond.

Protection juridique

- 25.000 € par sinistre

Frais de recherche et secours 10.000,00 € (sans dépasser 24.789,00 €) par sinistre frappant plusieurs assurés.

- **Franchise Europe** : 500,00 €